

MINISTRE DE LA JUSTICE



N° 11527\*02

### ATTESTATION

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

NOM : \_\_\_\_\_  Melle  Mme  M.

PRENOMS : \_\_\_\_\_

Date de naissance : jour 05 mois 10 année 1991

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
(ville, département)

Profession : Retraitée

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Code postal : 11111 Commune : \_\_\_\_\_

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

OUI  NON (Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : \_\_\_\_\_

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

*"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts",  
(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)*

*Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.*

**Audience du 8 mars 2010 devant la Cour d'Appel de Paris**  
c/ Bouygues Telecom

Je soussigné(e) *M<sup>me</sup>* .....

Autorise Monsieur à produire en justice mon témoignage rédigé en 2006.

Date : *16-01-2010*

Signature :

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Depuis l'installation d'une antenne Relais Bouygues en 1999 sur le toit de mon immeuble Rue \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ moi-même et celle de mes voisins es devenue un enfer. Au début c'était le brailage, complet de mon poste de télévision de camping ainsi que mes voisins. Téléphonie brailée et à force mettait nos appareils électrique hors d'usage. Maux de tête durant le son et souvent dans la nuit, maux de tête de tension à 19,9 m'obligeant à quitter l'appartement simplement d'ocilles bruit infernal avec des sifflements dans les radiateurs et autres me claquant des vertiges maux de tête grande fatigue et sentis très vite de mon appartement escoma parissiel. Haltes Stentipuel posée sur 24 h. Améric chez moi 1 h 30 après l'appareil on a plus fonctionné de samedi 1 novembre 2004 j'étais en conversation au téléphone à 9 h et un coup en bruit infernal comme un vol de quipe le bruit et mon appareil a redonné et fut hors d'usage. Alors que moi-même je me sentais très mal sang à sang des palpitations maux de tête maux de tension à 16,9 je regardais la télévision émission Patric Sébastien à plusieurs reprises mon poste a fait un bruit de brailage à force pour à 23 h l'unité a été mis hors d'usage j'ai appelé les pompier et eux ont dit vous ne risquez plus rien puisque nous n'avons pas de valves vous que l'on vous prendra à l'hôpital. Coincidence une maison en face un monsieur était avec des appareils pour dialyse et respiration pulmonaire à était pris à minuit pour malaise il es mort quelques jours après une personne ayant une pompe à insuline la pompe ne marche pas chez elle habitant à l'école de l'immeuble en face aucune barrière part de là tant marche lieu. Un couple habitant à l'arrière de l'antenne sur 5 étages ce monsieur m'ayant passer un mot dans ma boîte à lettre que je vous remet me disant si vous me suivez vous ne pouvez rien faire votre antenne sera là encore dans 10 ans sa femme c'est suicidée l'an dernier lui a sauté les étages chez ses parents le 3 janvier 2004 dans l'appartement nous avons mesuré avec l'espèr je vous joint ce papier écrit par cette personne

Votre signature :

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : jour 11 mois 09 année 2000

**PIECE A JOINDRE :**

Lettre de Roger Santini

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dans ce bâtiment le nombre de pathologie fait peur. Une autre  
personne a eu ~~2 crises épileptiques~~ en 1 mois alors que depuis 9 ans elle  
n'avait rien eu. chose bizarre nous sentions tous une grande fatigue  
insupportable. C'est alors que le Docteur Eliane Spidery venue de Marseille  
avec un expert agréé ANP a fait des mesures dans l'appartement ou  
il y avait cancer de rate à 40ans chez moi ou à minuit nous dépassons  
4 m. hélas le lendemain nous avons voulu poursuivre les mesures.  
Plus aucune mesure ne pouvait se mesurer. Pour cause haut était coupe  
jusqu'à 17h les appareils n'enregistraient rien les auteurs compies.

Depuis ce temps les maladies ont fait que s'emplifier aussi que les maux.  
~~Dans mon HLM avait d'un H cancer au 1<sup>er</sup> étage 2<sup>e</sup> étage avait du H et HLM avec~~  
3<sup>e</sup> étage dépression 4<sup>e</sup> étage un couple a perdu la tête les meubles sont passés  
par la fenêtre un soir à 18h. Alors que cet appartement était occupé par ma  
mère pendant 38ans. Que les gens qui arrivent repartent aussitôt dans l'immeuble  
l'escocier sur le visage des gens fait peur aussi qui eux psicot n'arrive plus  
à dormir. Mai même parti en maison de repos au mois de mai et moi de  
juin ne pouvant plus tenir dans mon appartement avec chute de globule blanc  
3100 et 2800 manque de potassium et malaise, maux de ventre en maison  
de repos plus de potassium les globules remarchent. revenue chez moi 2 jours  
après 19,8 de potassium. Une femme de 38ans vient de mourir au mois de juin  
les pompier sont restés plus de deux heures. Et faut demander le nombre de fois  
que le SAMU vient dans le quartier prendre des personnes âgées 3 la semaine dernier  
le même jour. La notation de locataire ne peuvent pas rester dans leur appa  
fait peur. 3 ou 4 déménagement par mois. Cela donne l'idée de l'état des  
lieux. De plus les plafonds se fendent des morceaux de balcon se décroche la  
porte fenêtre de ma chambre voit le jour entre le mur et la porte. La porte d'entre  
a eu décalage d'un centimètre le poids de l'automne ferait-elle travailler  
l'immeuble le bailleur n'entend rien de nos plainte et voit rien.

En 2003 j'avais mesuré un recensement de pathologie sur 59 personnes ces  
papier ayant été remis à ma mère par mon Jeanine de Calvez à Monsieur  
Gilles Brückner qui elle me fut par ma surprise lorsque le mois Mai 2003  
des riverains d'automne ont fait parvenir ce papier distribuer par des opérateurs  
voulant monter un pylone en face de chez eux. Ayant eu une réunion avec  
eux horrible pour rassurer haut se demande ont distribué ce papier de la Dass  
Comment ces papier sont-ils en possession des opérateurs prêt à tout pour  
installer leur pylone. Cette enquête sanitaire n'ayant jamais été faite  
à ma connaissance dans le quartier de ~~seul mes 59 recensements~~  
remis à l'Agence l'institut de veille sanitaire n'étant pas faite par ordre  
methodologique. Mais déjà elle donnait la situation catastrophique des  
gens face à ces auteurs et sans les auteurs. Quand eux nombre de cancers  
th sont trop nombreux. Mais attendons que la Dass fasse enfin son  
travail

Des brûlure apparaissent dans mon Dos et cou, ainsi que d'autre personne  
vous faisant passer la photo d'un enfant habitant à un 7<sup>e</sup> étage avec  
brûlure sur la joue et la encore les parents vont démeubler. Combien de  
temps faudrait-il mettre d'autre locataires qui a leur tour tomberont  
malade vu d'aut les caisses de la sécurité sociale remplissant les salles d'attente  
de patient en laissant mourir des gens à cause des auteurs!

De nombreux cités autour des autours relai Caguac les mines  
rencaute les mêmes problèmes ou les gens âgés meurent en prison  
A l'heure actuelle des enquêtes sanitaires sérieuses doivent être faites.  
Et surtout de démantement des autours relai.  
Chaque fois une école à 80 m de l'autour faut-il des morts pour  
les enlever

Hf m

## Quartier

Des antennes-relais de téléphonie mobile ont été installées en 1999 sur le toit d'un des immeubles HLM du quartier

Depuis cette date, de nombreux habitants se plaignent de problèmes de santé graves les empêchant de vivre normalement.

Des mesures réalisées dans un certain nombre d'appartements situés sous l'antenne ou en face ont montré que les habitants de ce quartier étaient soumis à des valeurs de champs électromagnétiques susceptibles d'avoir des répercussions sur leur santé : entre 4 et 6 v/m.

Nous avons alors décidé de lancer une enquête sanitaire dans ce quartier.

Elle a été réalisée durant l'été 2002, chez toutes les personnes présentes à cette période.

L'enquête a permis de collecter 59 questionnaires dont vous nous donnons l'analyse ci-dessous.

Mais les problèmes ont continué nous y avons donc ajouté des pathologies lourdes qui se sont révélées depuis cette date et dont nous avons pu avoir connaissance.

Cette enquête n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle nous semble cependant révélatrice d'un gros problème sanitaire.

La plupart des pathologies relevées sont suivies médicalement. Les dates d'apparition des symptômes mentionnées sont : 2000, 2001 et 2002. Sans vouloir établir de corrélation avec l'installation des antennes, on ne peut que constater que la coïncidence des dates est plus que troublante.

Comme c'était déjà le cas dans l'enquête sanitaire de Saint-Cyr l'Ecole, l'un des éléments frappants est l'hétérogénéité des maux observés et cependant leur grande cohérence.

Les principaux résultats :

### **Maux dits « du quotidien » invalidants**

Grande fatigue	49/59
Nervosité et angoisse	40/59
Troubles du sommeil	37/59
Maux de tête invalidants	36/59
Troubles de la concentration	36/59
Vertiges	30/59
Perturbations visuelles	29/59
Perturbations auditives	28/59
bourdonnements d'oreille ;	
Problèmes cutanés	25/59
Troubles du rythme cardiaque	25/59
Perte de poids	21/59
médicalement	
Nausées	16/59
Troubles menstruels	9/59

Il s'agit ici surtout de sifflements ou de

Eczéma ou brûlures surtout

Toutes brutales, supérieures à 5 kgs, et non expliquées

## : HLM DE ! LES HABITANTS N'EN PEUVENT PLUS! 2003

- Responsable du rayonnement proche : BOUYGUES TELECOM
- Des antennes puissantes installées depuis 3 ans
- Des PATHOLOGIES GRAVES apparues au bout de 2 ans  
=> **Aucun relogement des familles** souffrantes et à risque n'a été effectué! Bien que cela soit justifié et fait dans d'autres HLM pour ce type de situation (Annecy).
- Les autorités font la sourde d'oreille malgré les plaintes des locataires.
  1. Maire,
  2. Président et directeur des HLM,
  3. DDASS,
  4. Président du Conseil Général,
- **Un niveau de rayonnement très intense en permanence sur les riverains (6 V/m) qui serait illégal dans plusieurs pays pour risque pour la santé (10 x supérieur au rayonnement autorisé à Salzburg...).**
- **Des médecins ne comprenant pas des pathologies se développant anormalement rapidement et avec intensité (chute du système immunitaire (hospitalisation, cancers, dépressions sévères, suicides multiples, etc...))**
- **Certains locataires sont en danger immédiat car porteurs et utilisateurs d'appareil électroniques implantés extrêmement sensibles PACEMAKERS, POMPES A INSULINE (tolérance max. 3 V/m - directive européenne), ... et depuis un certain temps de nombreux problèmes de fonctionnement apparaissent (ex : INSUFFISANT RESPIRATOIRE).**

### UNE ENQUETE DE PROXIMITE A REVELE LES PATHOLOGIES LOURDES SUIVANTES DEPUIS L'INSTALLATION DES ANTENNES-RELAIS :

1. blocage de croissance chez un enfant,
2. un enfant atteint de scoliose évolutive : (30 % (2001) 80 % (2003)),
3. réactivation de crises d'épilepsie après 9 ans d'interruption/stabilisation,
4. un lymphome (cancer) avec ablation de la rate,
5. double cancers du foie et de la rate,
6. trois suicides suite à des états dépressifs sévères (fort rayonnement (3-6 v/m)),
7. une personne dans l'impossibilité de régler sa pompe à insuline (interférence),
8. une personne atteinte d'insuffisance respiratoire grave soutenue par un appareillage permanent,
9. une personne munie d'un pacemaker (grand risque selon les fabricants),
10. une opération cardiaque et en dialyse depuis un an,
11. une personne munie d'un stent sur une artère rénale,
12. un cancer de la thyroïde,
13. deux cancers du sein.

Ceci a été revu avec l'aide de médecins.

### LES MALAISES VONT CROISSANT :

1. maux de tête en permanence,
2. irritation du cuir chevelu, face, dos et intérieur de la bouche chez les habitants porteurs de couronnes métalliques dentaires (fait surprenant et remarqué également sur d'autres sites). Non lié à des pathologies connues et apparaissant uniquement sous rayonnement.
3. palpitations cardiaques,
4. amaigrissements soudains et rapides en quelques jours/semaines,
5. perte de vision chez un grand nombre de personne (nombreuses cataractes anormales),
6. chutes de globules blancs importante chez les personnes très exposées (4-6 V/m) (multiples analyses sanguines). Chute de nature inconnue et non virale pour les médecins,
7. maux de ventre violents (sans vomissement) obligeant certaines personnes à appeler le SAMU! "Comme des aiguilles qui se plantent à plusieurs reprises dans le ventre très fortement, rapidement, très douloureux et stressant" remarquent la plupart des habitants. Et ceci à heure fixe pour de nombreux habitants proches (22H30). Après analyse en milieu

Ces maux disparaissent ou s'atténuent lorsque les personnes s'éloignent de leurs domicile (vacances ou même week-end)

Lorsque des résultats d'analyse de sang nous ont été fournis, ils faisaient apparaître des modifications de la formule sanguine (chute des globules rouges ou des globules blancs ; problèmes de plaquettes) ou l'apparition de carences en fer.

### Pathologies lourdes

Dans les données qui suivent, nous avons ajouté aux statistiques issues de l'enquête des informations plus récentes qui nous ont été communiquées :

<b>Dépression sévère</b>	23/66 dont trois suicides (deux par défenestration). Dans tous les cas, les personnes sont soignées pour dépression. Cette maladie concerne des personnes âgées de 33 à 79 ans. Les personnes suicidées étaient âgées de 35, 45, 47 ans ;
Hypertension	11/66
Psoriasis	6/66
Pelade	1/66
Asthme	7/66
<b>Cancer</b>	<b>6 (dont deux décès) + 2 cas de nodules + 2 cas de polypes (cf détail)</b>
<b>Problèmes cardiaques</b>	<b>9 (dont un décès) (cf. détail)</b>
<b>Epilepsie</b>	<b>3 (deux apparitions – 50 ans et 30 ans - et une réactivation – 46 ans)</b>

Par ailleurs, deux personnes ont eu des problèmes graves car leur pompe à insuline dysfonctionnement lorsqu'elles étaient chez elles. L'une d'elles a d'ailleurs déménagé.

Une jeune femme de 25 ans vient de se faire opérer et poser une greffe de tympan.

#### Les problèmes cardiaques :

- angine de poitrine	femme de 77 ans	12 m en face
- infarctus + sten sur artère	femme de 79 ans	20 m en face
- infarctus	homme de 55 ans	30 m en face
- malaise cardiaque + pacemaker	homme de 66 ans	30 m en face
- problème valve mitrale	homme de 54 ans	30 m en face
- plusieurs malaises cardiaques (avec hypertension)	femme de 54 ans	20 m de côté
- sten sur artère (avec hypertension)	femme de 60 ans	sous l'antenne
- opération à cœur ouvert	femme de 68 ans	30 m en face
- un décès par crise cardiaque	femme de 61 ans	20 m en face.

#### Les cas de cancer :

- cancer de la langue	femme de 60 ans	80 m en face
- cancer du poumon	homme de 40 ans	80 m en face
- cancer du sein	femme de 70 ans	10 m en face
- lymphome (avec ablation de la rate)	femme de 44 ans	15 m de côté
- décès par cancer du foie	femme de 50 ans	100 m en face
- décès par cancer (ss précision)	homme de 60 ans	100 m en face
- nodules à la thyroïde	homme de 40 ans	150 m en face
- nodules au sein	femme de 25 ans	30 m en face
- polypes aux intestins	homme de 39 ans	50 m en face

Roger Santini  
Bat : L. Pasteur  
INSA - 69621  
Villeurbanne  
FAX : 0472 438523

- 11 Juin 2004.

à  
- Madame

- FAX:

- objet : Radiofréquences à

Chère madame,

Le dimanche 6 juin entre 10 et 12 heures, nous avons réalisé avec Daniel Oberhausen des contrôles approfondis de niveaux de radiofréquences dans divers lieux.

Nous avons observé à plusieurs reprises des niveaux de radiofréquences supérieurs à la limite de 3 Volts par mètre définie par la Directive Européenne (EN50001) pour la compatibilité électromagnétique d'appareils médicaux (stimulateurs cardiaques...). Les conséquences pour la santé du dysfonctionnement de tels appareils peuvent être graves. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant d'alerter la municipalité.

Afin de confirmer nos observations il me paraît nécessaire de réaliser des mesures contradictoires de radiofréquences à... Il pourrait être fait appel au docteur Pierre Le Ruy, scientifique indépendant, très au fait des procédures à suivre pour réaliser de telles mesures. Pour ma part je reste à votre disposition pour analyser les mesures au plan des risques biologiques.

Avec mes meilleures salutations  
R. Santini  
ancien docteur en sciences.

lettre mise dans la boîte aux lettres  
de  
homme qui s'est suicidé en 2013

Madame,

S. V. P. / J'aimerais vous

rencontrer à Joffo de la « Para-

- bole aux missions Permanentes, pour  
tous les habitants de

En vous remerciant,

DP  
Avenue

BÂT. G2



Albi, le 30 novembre 2005

EDF-GDF  
Service Consommation

R+AR  
CL/VA M N°05.284

P.J. : pétition locataires (6 pages)

Messieurs,

115 locataires habitants du quartier de ... nous ont saisi suite à des  
dysfonctionnements d'appareils électroménagers.

Ils mettent en cause notamment la qualité des installations électriques.

Je vous demande donc, de bien vouloir engager une étude sur la qualité de l'énergie fournie par vos  
services et de me la communiquer le plus rapidement possible.

Pour toutes informations complémentaires, je vous prie de prendre contact avec :

Madame  
responsable du Service Maintenance de  
tél. . . . .

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR,

Adresse du contrat :  
Immeuble Rue

MONSIEUR LE DIRECTEUR  
OPD HLM  
MONSIEUR

Interlocuteur :



, le 15 décembre 2005

Objet : Vérification installation.

Monsieur le directeur,

Dans votre courrier du 30 novembre 2005, vous me faites part de nouveau de perturbations électriques dans l'immeuble rue à

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que nous sommes intervenus à différentes reprises dans cet immeuble, à la demande de Madame qui se plaignait d'interférences électromagnétiques ayant entraîné la mise hors service de plusieurs appareils. Des mesures ont été effectuées en septembre 2002, novembre 2003 et octobre 2004. Aucune anomalie n'a été constatée. Le transformateur de distribution publique et l'ensemble du réseau sous responsabilité d'EDF, répondent parfaitement aux normes techniques que nous impose la réglementation en vigueur, à savoir l'arrêté du 29 mai 1986.

Les différentes interventions que nous avons effectuées ne nous ont pas permis de mettre en évidence un quelconque dysfonctionnement du réseau de distribution électrique.

Une nouvelle intervention est prévue en janvier 2006 afin de vérifier à nouveau l'installation électrique de l'immeuble. Cette vérification nécessitera une coupure de courant de quelques heures. Tous les clients en seront informés par courrier

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef d'Agence Réseau

19 DEC 2005

ROS 212

A handwritten signature in black ink.



Adresse du contrat :  
Immeuble N° Rue

MONSIEUR LE DIRECTEUR

MONSIEUR

Interlocuteur :

RUE



Gaillac, le 29 mai 2006

Objet : Vérification installation.

Monsieur le directeur,

Suite à votre appel de ce jour, je vous confirme que nous sommes intervenus le mercredi 18 janvier 2006 afin de vérifier les connections sur les colonnes montantes électriques des bâtiments F1 et F2 de la Rue à Albi. Cette intervention a nécessité une coupure de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Tous les clients ont été informés par courrier.

Aucune anomalie n'a été constatée. Le transformateur de distribution publique et l'ensemble du réseau sous responsabilité d'EDF, répondent parfaitement aux normes techniques que nous impose la réglementation en vigueur, à savoir l'arrêté du 29 mai 1986.

Les différentes interventions que nous avons effectuées ne nous ont pas permis de mettre en évidence un quelconque dysfonctionnement du réseau de distribution électrique. ( Des mesures ont été effectuées en septembre 2002, novembre 2003 et octobre 2004 et la dernière, en janvier 2006 )

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef d'Agence Réseau